SELON YOUCEF YOUSFI

Sonatrach surveille l'évolution du dossier Petroplus

Sonatrach suit l'affaire du raffineur suisse Petroplus, en état d'insolvabilité depuis le début de l'année. C'est ce que le ministre de l'Energie et des Mines a indiqué, hier, en marge d'une réunion des cadres de la police des mines.

Chérif Bennaceur - Alger (Le soir) - Selon Youcef Yousfi, Sonatrach ainsi que ses cabinets-conseils à l'international suivent l'affaire de cette société suisse en quasi-faillite et dont la compagnie algérienne détiendrait quelque 250 millions de dollars de créances.

Un montant de créances, voire des pertes que Sonatrach, fournisseur de Petroplus en pétrole brut, pourrait subir, et que le ministre de l'Energie a confirmées tacitement même si il n'a avancé aucune estimation financière précise.

Par ailleurs, Youcef Yousfi a laissé entendre que le quota de l'Algérie au sein de l'Opep dont une réunion est attendue le mois prochain, ne devrait pas connaître de changements. Et cela, même si ce quota pourrait subir l'augmentation de la production pétrolière de l'Algérie en raison de l'entrée en activité de nouveaux gisements dès la fin de l'année 2012.

Répondant à une question sur la sollicitude de l'Arabie Saoudite à suppléer davantage à la demande, Youcef Yousfi a ainsi indiqué que cette question n'a pas été abordée récemment et que la situation devrait être examinée lors de la prochaine réunion de l'organisation pétrolière.

Plus de 500 exploitations minières «stérilisées»

Ouverte hier et se poursuivant aujourd'hui au siège du ministère de l'Energie, cette réunion des cadres de la police des mines, relevant de l'Agence nationale de géologie et de contrôle minier (ANGCM) se veut l'occasion de dresser l'état des lieux et les perspectives en matière de gestion et contrôle des activités minières.

Un état des lieux qui s'annonce mitigé, même sombre, selon les nombreuses critiques formulées par Youcef Yousfi qui a semblé remettre en cause le mode de gestion adopté durant la décade écoulée.

Et cela même si des opérations d'assainissement du domaine minier et des actions de modernisation ont été entreprises, et que l'ANGCM entende renforcer son encadrement de contrôle en recrutant une trentaine d'ingénieurs et qu'un institut algérien des mines, dédié à la formation, soit en voie d'être opérationnel.

Ainsi, le ministre de l'Energie n'a cessé de décrier les insuffisances, les infractions au code minier en vigueur. Et d'autant que sur un total de 2 533 titres et autorisations minières, l'on relève notamment que plus de 500 exploitations minières sont inactives (à l'arrêt, abandonnées...) et donc «stérilisées».

Mais aussi que près de 200 opérateurs publics et privés ne paient pas leurs redevances d'extraction depuis plusieurs années et des centaines de sites ne sont pas bornés, sont hors périmètre ou dont les opérateurs n'ouvrent pas leurs comptes séquestres ou ne remettent pas leurs rapports d'activité et autres relevés topologiques et audits environnementaux…

Photo : Samir Sid.

Yousfi critique le mode de gestion des mines.

«Ça suffit», déclare Yousfi

«Ça suffit», martelait à plusieurs reprises Youcef Yousfi, convaincu que le potentiel minier national est «appréciable quoique méconnu» mais qui pâtit cependant de moult insuffisances dans la recherche minière et de «retards».

A ce propos, le ministre de tutelle relève le retard dans l'établissement de la cartographie géologique, le retard dans le développement des ressources humaines qualifiées et l'utilisation des nouvelles technologies, l'investissement insuffisant dans le renouvellement des infrastructures et des équipements…

Comme Youcef Yousfi ne comprend pas le recours à l'importation de plusieurs matières premières et minerais pouvant être produits et valorisés localement, l'exploitation insuffisante des potentiels salins.

Mais aussi le non-respect de la réglementation en matière de sécurité et respect des normes environnementales, estimant que le nombre d'accidents et de morts «c'est trop, ça suffit».

Comme il estime «inadmissible» le non-paiement des redevances ainsi que le comportement d'«opérateurs qui se croient tout permis».

Cap sur la valorisation du patrimoine

Appelant l'ANGCM à «redoubler d'efforts» et la police des mines à œuvrer à «faire respecter davantage la réglementation», le ministre a prôné la nécessité de la formation technologique, la modernisation de l'administration et des opérateurs en matière de gestion ainsi que d'intensifier l'exploration et valorisation du patrimoine minier.

Outre l'engagement propre de l'Etat à investir à terme 5 milliards de dinars pour le développement minier et la création d'un groupe industriel public, Youcef Yousfi a indiqué l'ouverture de nouvelles mines de plomb-zinc et le développement de l'exploitation des pierres précieuses dont le diamant.

C. B.

CONSTANTINE

Le secteur de l'enseignement supérieur paralysé par une grève ouverte

En réponse à l'appel lancé par la Coordination syndicale du secteur de l'enseignement supérieur, affiliée à l'UGTA, les travailleurs des universités, des centres universitaires et des résidences de 12 wilayas de l'est du pays ont déclenché, hier, une grève ouverte. A Constantine, hier, pratiquement tous les établissements du secteur de l'enseignement supérieur étaient paralysés. Réunis le 9 mai dernier à la résidence universitaire Hachemi-Hocine de Sétif, les SG des syndicats des travailleurs du secteur de l'enseignement supérieur de l'est ont décidé, d'un commun accord, après expiration du délai du préavis de grève qu'ils ont déposé le 25 avril dernier d'entrer en grève illimitée, et ce, jusqu'à satisfaction de leurs doléances. Selon les termes d'un communiqué diffusé samedi, signé par les représentants des wilayas de Sétif, Constantine, Annaba, Béjaïa, Khenchela, El Oued, Oum El Bouaghi, Jijel, M'sila, Batna et Guelma, cette action «inévitable» fait suite à la fin de non-recevoir opposée par la tutelle à leurs revendications. «Prenant acte de la réaction de la tutelle, laquelle continue de faire la sourde oreille aux revendications des travailleurs, nous avons décidé d'entrer en grève ouverte. Aussi, nous tenons pour responsables les dirigeants du secteur quant aux retombées pouvant découler de ce débrayage», lit-on dans le document sanctionnant la réunion des syndicalistes du 9 mai. Ainsi donc, hier à Constantine, ce sont pas moins de 5 000 travailleurs relevant de 14 résidences universitaires, des deux universités des Frères-Mentouri et l'Emir-Abdelkader qui étaient mobilisés pour réclamer la concrétisation de leur plateforme de revendications d'ordre socioprofessionnel. Il s'agit notamment de la révision du statut particulier des corps communs du secteur et des salaires, la libération de la prime de rendement avec effet rétroactif et l'établissement d'un plan de carrière. Aussi, l'Université Mentouri a été pratiquement paralysée par les protestataires, lesquels avaient organisé un sit-in au pied de la tour administrative pour dénoncer le silence des responsables et exiger l'intervention de ces derniers. L'accès à l'intérieur de plusieurs départements a été interdit aux étudiants. Selon un animateur du mouvement, «les travailleurs, qui ne font que réclamer leurs droits légitimes, sont décidés à poursuivre leur mouvement jusqu'au bout».

Farid Benzaid

SYNDICAT DU SECTEUR DES COMMUNES

Vers une grève cyclique à partir des 14, 15 et 16 mai

Les travailleurs des communes affiliés au Snapap ont décidé d'aller vers une grève nationale cyclique ouverte, à raison de trois jours toutes les deux semaines, les lundi, mardi et mercredi, et ce, à partir des 14, 15 et 16 mai. Ils exigent la satisfaction totale de leurs revendications.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Les travailleurs des communes reprennent le chemin de la protestation après le dernier mouvement de grève des 23, 24 et 25 avril dernier. Le syndicat affilié au Snapap précise qu'en dépit de la large mobilisation, leurs revendications n'ont pas été satisfaites. Ils dénoncent aussi la restriction des libertés syndicales et du droit des travailleurs à adhérer aux syndicats indépendants.

Le syndicat tire aussi la sonnette d'alarme sur la détérioration du pouvoir d'achat et des conditions de travail des contractuels et des travailleurs à contrat à durée déterminée. Suite à l'organisation d'assemblées générales au niveau des sections syndicales des communes, le syndicat a tenu une session urgente de la Fédération nationale du secteur des communes en présence des représentants des wilayas. La série de concertations a abouti à la décision d'aller vers un mouvement de protestation jusqu'à la satisfaction des revendications. Ces dernières concernent en premier lieu le respect des libertés syndicales, le droit de grève, la réintégration de tous les syndicalistes suspendus de leurs postes de travail, l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs des communes en fonction de la cherté de la vie ainsi que l'ouverture des portes du dialogue au niveau local et central.

Photo : Samir Sid.

Les travailleurs des communes montent au créneau.

Le syndicat exige aussi sa participation à la révision du statut et du régime des primes et indemnités spécifiques aux travailleurs du secteur des communes. Il revendique aussi la priorité à l'intégration de tous les contractuels à leurs postes de travail, que soient revus les statuts particuliers des corps communs et des travailleurs professionnels, des chauffeurs et des gardiens et, enfin, l'annulation de l'article 87 bis de la loi 11/90.

Selon M. Aït-Khelifa, vice-président de la Fédération nationale du secteur des communes, il n'y a pas eu de réponse de la tutelle aux revendications et aux mouvements de protestation. «Nous avons déposé un préavis de grève le 6 mai sans pour autant avoir été contactés par le ministère du Travail», a déclaré M. Aït-Khelifa.

F.-Z. B.